



Pour tous renseignements, contactez votre **Centre de Formation d'Apprentis**, le **Centre d'Aide à la Décision** de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou le **Point Apprentissage** de votre Chambre de Commerce et d'Industrie.

Retrouvez les coordonnées des établissements ainsi que leurs offres de formations à partir de mai 2009 sur [www.etoile.regioncentre.fr](http://www.etoile.regioncentre.fr) ou sur le guide apprentissage disponible sous [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)

Si vous souhaitez obtenir des informations sur les primes versées aux employeurs d'apprentis, consultez la rubrique apprentissage sur [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)

### Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin  
45041 Orléans Cedex 1  
[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)



Avec le concours du  
Fonds social Européen

**0 800 222 100**

N° Vert appel gratuit depuis un poste fixe

[www.jeunesocentre.fr](http://www.jeunesocentre.fr)



# Bac Pro 2 ans

# Bac Pro 3 ans

# qu'est-ce qui change ?



## RECRUTEZ VOS FUTURS COLLABORATEURS

Région  
  
Centre

## Le Bac Professionnel 3 ans est généralisé à compter de la rentrée scolaire 2009

**Avec le Bac Pro 3 ans, la voie professionnelle est ainsi reconnue à égalité avec la voie générale.**

Des jeunes plus rapidement qualifiés : après le collège, les jeunes peuvent désormais préparer directement leur Bac Pro en **3 ans au lieu de 4 ans** actuellement. En effet, le Bac Pro 3 ans remplace l'actuel dispositif BEP en 2 ans puis Bac Pro en 2 ans.

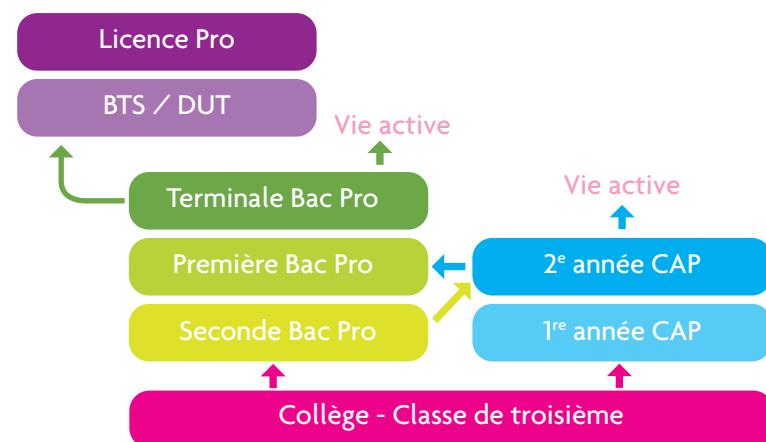
**Un accès plus rapide au BTS et aux études supérieures.**

Le BEP disparaît en tant que parcours de formation. Les classes de BEP sont supprimées à la rentrée de septembre 2009.

Les CAP et les mentions complémentaires sont maintenus et pleinement reconnus.

Ainsi un jeune titulaire du CAP pourra accéder directement à la 2<sup>e</sup> année du Bac Pro 3 ans, alors que l'accès direct au Bac lui était impossible jusqu'à maintenant (passage obligatoire par le BEP).

## Le nouveau parcours de formation Bac Pro



## Pour l'entreprise, de nombreux avantages à recruter un jeune en Bac Pro 3 ans par apprentissage

- Possibilité de recruter dès la sortie de 3<sup>e</sup> des jeunes pour les conduire directement au Bac Pro en **3 ans au lieu de 4** jusqu'à maintenant.
- Un **investissement de formation mieux rentabilisé** : en 3 ans le jeune acquiert une véritable culture d'entreprise, sur la base de compétences professionnelles maintenues.
- Un **engagement** du jeune et de l'entreprise **plus solide** que dans le cadre des anciens contrats de deux ans.
- Une grille de salaire inchangée :

Année d'apprentissage	Âge de l'apprenti		
	jusqu'à 17 ans inclus	De 18 à 20 ans inclus	21 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	25 %	41 %	53 %
2 <sup>e</sup> année	37 %	49 %	61 %
3 <sup>e</sup> année	53 %	65 %	78 %

% du SMIC ou minimum conventionnel

- **L'aide régionale aux employeurs d'apprentis sera majorée de 500 euros** dès la première année du Bac Pro, soit 1 700 euros par année de formation et maintenue pendant les trois années du contrat ; sous réserve des conditions prévues au règlement des aides régionales aux employeurs d'apprentis disponible sur [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)
- Des parcours de formation adaptés proposés par les Centres de Formation d'Apprentis.
- À l'issue des 3 ans de contrat, un jeune formé et apte à intégrer pleinement votre équipe de collaborateurs.